Revoir la séance : Éradiquer la grande pauvreté à l'horizon 2030

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 26/06/2019

Saisine liée : ÉRADIQUER LA GRANDE PAUVRETÉ À L'HORIZON 2030

Formation de travail liée : COMMISSION TEMPORAIRE "GRANDE PAUVRETÉ"

Revoir l'intégralité de la séance du 26 juin

Ordre du jour :

> ***Intervention de Martine Vignaud, présidente de la commission temporaire***
>
> ***Présentation du projet d'avis***
>
> ***Intervention de Christelle Dubos, secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé***
>
> ***Déclarations des groupes***
>
> ***Vote***

La plénière du 26 juin 2019 était consacrée à la présentation du projet d'avis "Eradiquer la grande pauvreté à l'horizon 2030", par Marie-Hélène Boidin Dubrule et Stéphane Junique, au nom de la commission temporaire "Grande pauvreté", présidée par Martine Vignau.



En présence de Christelle Dubos, secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé

Ce projet d'avis s'inscrit dans un travail au long court du CESE sur la thématique de la grande pauvreté. Les rapporteurs reviendront sur les suites données à leur précédent avis adopté en décembre 2018, intitulé "Les personnes vivant dans la rue : l'urgence d'agir" et présenteront les grands axes du rapport adopté en commission temporaire.
La France s'est engagée, en adoptant les Objectifs de développement durable établis par l'ONU, à éradiquer la grande pauvreté dans le monde à l'horizon 2030.

Philippe Jahshan avait porté à ce sujet en 2016 pour le CESE l'avis "La politique française de coopération internationale dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable"
Cet objectif est ambitieux : 5 millions de personnes sont concernées dans notre pays. Pourtant, il est à la fois nécessaire et possible de l'atteindre, par la mobilisation de toutes et de tous.

© - copyright CESE - Novembre 2026